

Inspiré de : **Don d'actions : un geste qui rapporte aux investisseurs avisés.** « **les affaires** »

Être encore plus généreux sans augmenter le montant de votre don : c'est bel et bien possible. Bien que les chèques et l'argent comptant soient les moyens les plus courants de soutenir une cause, il existe des options fiscalement plus avantageuses qui n'ont pas d'impact sur votre situation financière et qui gagnent à être connues.

Parmi celles-ci, on retrouve le don d'actions, le don d'assurance vie et le don testamentaire. Ces moyens s'avèrent très efficaces pour verser des sommes aux œuvres qui vous sont chères. Pleins feux sur ces façons d'ouvrir votre cœur... sans vider votre portefeuille. Pourquoi le don d'actions est-il avantageux? Le don d'actions est un outil encore méconnu de plusieurs investisseurs. Immédiat ou planifié, il permet d'amplifier l'impact de votre générosité grâce à ses avantages fiscaux. Il est transmis directement à l'organisme sous forme de titres admissibles tels que : Des actions Des obligations Des unités de fonds communs de placement D'autres titres admissibles inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale Les avantages fiscaux du don varieront en fonction du gain en capital des actions données. La valeur prise par vos titres depuis leur acquisition est exempte d'impôt, ce qui vous évite de sortir davantage d'argent de vos poches, et permet à votre investissement philanthropique d'en faire plus.

Un exemple qui parle Prenons un don d'une valeur de 10 000 \$. Une fois le crédit pour don de 50 % soustrait de l'équation, votre don en argent vous reviendrait normalement à 5000\$. Le crédit pour don est intéressant, mais il est possible d'en faire autant avec moins. Prenons maintenant un don d'actions achetées à 2 000 \$ qui ont pris de la valeur pour en arriver à un gain en capital de 8 000 \$. En considérant l'impôt sur le gain en capital évité que vous offre la propriété de titres cotés en bourse, vous pourriez faire un don d'une valeur de 10 000 \$ en déboursant 3 000 \$, soit 2 000 \$ de moins que le don en argent. À long terme, surtout pour les titres dont la valeur acquise est considérable, le don d'actions a un net avantage. C'est d'ailleurs pourquoi on le recommande souvent dans la cadre de dons planifiés ou de legs testamentaires.

Comment passer à l'action? Faire un don d'actions est simple, facile, et peut se faire entièrement sur le Web. Vous n'avez qu'à obtenir un formulaire de don d'actions de l'organisation que vous désirez soutenir et, une fois rempli, l'acheminer à votre courtier pour autorisation d'un transfert. Vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la valeur marchande de vos titres au moment de la

clôture des marchés boursiers le jour du dépôt au compte de la fondation ou de l'organisation soutenue.

Pourquoi donner? En soutenant des organisations enregistrées à l'Agence du revenu du Canada comme Centraide Richelieu-Yamaska, vous contribuez à l'amélioration de centaines, voire des milliers de personnes vulnérables autour de vous dans nos communautés. Merci!

LES DONS DE TITRES – EXEMPLE

SOURCE: JOCELYNE GONTHIER, CONSULTANTE EN DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS

➤ La valeur marchande des actions données est de 10\$ chacune

➤ Le PBR (coût d'acquisition) est de 2 \$ par action

PARAMÈTRES	Option 1	Option 2	Option 3
(*) Il s'agit ici d'un exemple simplifié. Les taux ont été arrondis à 50% pour fin de compréhension. Il y a des variations possibles selon votre niveau de revenu imposable et le montant du don. Consultez.	Don en argent de 10 000 \$	Don de 1000 actions soit 10 000 \$	Don de 1600 actions soit 16 000\$
A) Valeur du don	10 000 \$	10 000 \$	16 000 \$
B) Coût d'acquisition des actions		2 000 \$	3 200 \$
C) Économie d'impôt sur le gain en capital soit 50 % (*) (A – B) X 50 %		2 000 \$	3 200 \$
D) Crédit d'impôt pour don soit A X 50 %	5 000 \$	5 000 \$	8 000 \$
E) Avantages fiscaux soit C + D	5 000 \$	7 000 \$	11 200 \$
Coût net du donateur soit A – E	5 000 \$	3 000 \$	4 800 \$

Le donateur peut, 'sans' réduire le coût de son don, donner nettement davantage

Pierre Piché, coordonnateur, Dons majeurs et planifiés
Tél. : 450.278.5802 dons.majeurs@centraider.org